

Délibération n°04/2016 Bureau de la CLE du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » du 11 janvier 2016
Avis sur le projet de confortement de la digue en rive droite de la Garonne à Bordeaux, Bouliac et Floirac (Bordeaux Métropole)

Etaient Présents : MME ARNAULD, RABIC ; MM AMBLARD, AMOUROUX, BEYRAUD, BOUCHON, JONCHERE, LEBAT, RENIER, TABONE.

Etait représenté : M. LABROUSSE (pouvoir à Mme RABIC)

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

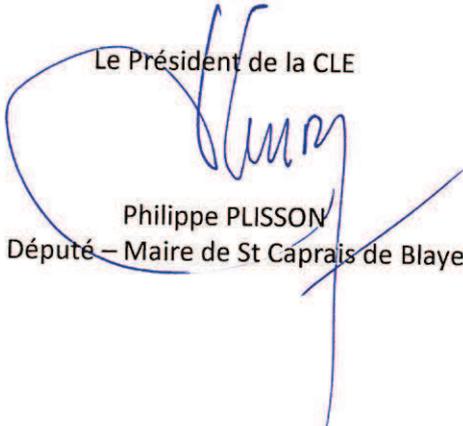
Vu le projet de confortement de la digue en rive droite de la Garonne à Bordeaux, Floirac et Bouliac porté par Bordeaux Métropole ;

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1. de donner un avis de conformité (règle R2) et de compatibilité (dispositions Zh5, ZH7, I1, I6, Oa3) du projet de confortement de la digue en rive droite de la Garonne à Bordeaux, Floirac et Bouliac (Bordeaux Métropole) au SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Article 2. de recommander à l'Etat (police de l'Eau) concernant les zones humides et avant délivrance de toute autorisation :

- de demander au pétitionnaire d'apporter des éléments permettant de croiser les zones humides (terrestres et intertidales) avec les zones précises de travaux, afin de vérifier la surface impactée par les travaux;
- et de s'assurer de l'absence d'impact permanent aux zones humides, et dans le cas contraire de demander des mesures de compensation.

Le Président de la CLE

Philippe PLISSON
Député – Maire de St Caprais de Blaye